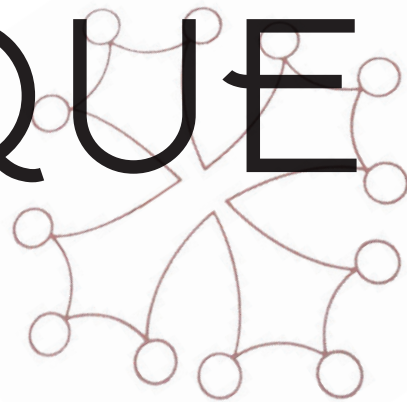


# VENASQUE

*Lou Libretoun*

BULLETIN D'INFORMATION N°1-2026



# Édito

Chères Venasquaises, chers Venasquais,

*En ce début d'année, je tiens à vous adresser à toutes et à tous mes vœux chaleureux de bonheur et de santé, que 2026 vous apporte beaucoup de douceur de vivre et de réussite dans vos projets et qu'elle puisse être porteuse d'espoir, de solidarité et de paix.*

*Le dimanche 4 janvier, sous un soleil radieux et tonique, nous étions nombreux à partager le verre de l'amitié lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est tenue sur la nouvelle placette de Tours. Ce fut pour moi, le moment privilégié pour partager avec vous les projets réalisés au cours de l'année écoulée : la repose du retable de Saint-Siffrein magnifiquement restauré, la mise en accès libre et gratuit du Baptistère, le nettoyage du site de la chapelle Saint-Siffrein pour les Journées européennes du Patrimoine, le réaménagement du stade sportif, le rafraîchissement de la salle de garderie de l'école, la rénovation des bancs publics, l'installation de deux bornes tactiles d'information, la réfection de 9 chemins et routes du village, la mise en place de 10 barrières de protection des passages à gué en bordure de la Nesque, l'extension du parc de caméras de vidéo-surveillance et l'aménagement de la nouvelle placette des Tours qui, enfin, valorise et embellit l'entrée patrimoniale du village.*

*Ces projets d'investissement sont indispensables à la vitalité et au développement de notre beau village. Il est important de rappeler que sans l'aide de nos partenaires, l'État, la Cove, le Département et la Région, le financement de nos projets serait difficile à supporter. L'élaboration d'un budget municipal est aujourd'hui un réel défi d'équilibriste mais nous sommes fiers d'avoir réalisé des opérations essentielles pour le village sans avoir eu recours à l'augmentation des impôts locaux qui pèsent sur nous tous. Notre budget est sain et notre endettement parfaitement maîtrisé.*

*En cette fin de mandature, je tiens à remercier toutes les forces vives qui font battre le cœur de Venasque. Nos commerçants, nos artisans, nos associations et leurs membres bénévoles qui tout au long de l'année, animent le village. Je remercie également l'ensemble des agents municipaux, les membres bénévoles du CCFF et du CCAS qui offrent un service qualitatif de proximité aux Venasquais.*

*Enfin, j'adresse mes vifs remerciements à mon équipe municipale avec qui j'ai eu le plaisir et la chance de travailler durant ces six années de mandat, des personnes engagées et investies, d'horizons divers mais qui tous ont mis leurs expériences et compétences au service de notre commune.*

*Vivre à Venasque est un bonheur qui se mesure chaque jour.  
Avec toute mon affection,*



Dominique PLANCHER,  
Votre maire

## Sommaire

- ÉDITO  
Page 2
- VOEUX DU SÉNATEUR  
Page 3
- VOEUX DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX  
Page 3
- ÉLECTIONS  
Pages 4 à 5
- TRAVAUX ET PROJETS  
Pages 6 à 7
- VIE MUNICIPALE  
Pages 8 à 10
- LE GARDE VOUS PARLE  
Page 11
- ÉCOLE COMMUNALE  
Pages 12 à 13
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
Page 14
- LIVRE ET CULTURE  
Page 15
- LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS  
Pages 16 à 19
- ENVIRONNEMENT  
Pages 20 à 22
- ASSOCIATIONS  
Pages 23 à 33
- CONSEILS MUNICIPAUX  
Pages 34 à 37
- BON À SAVOIR  
Page 38
- INFOS PRATIQUES  
Page 39

### Comité de rédaction

Dominique Plancher  
Thierry de Cabissole  
Muriel Pham-Trong  
Cécile Leroy  
Catherine Planchot  
Sylvie Brès

## Le Sénateur Jean-Baptiste Blanc présente ses vœux aux maires à Venasque

Le 26 janvier, c'est avec fierté que nous avons accueilli les 70 maires du Nord-Vaucluse pour la cérémonie des vœux de notre Sénateur Jean-Baptiste Blanc. Devant une salle comble, le Sénateur a adressé ses premiers mots aux agriculteurs « *qui font vivre notre territoire et qui méritent tout notre soutien* ». Il a aussi rendu hommage aux élus qui ont choisi de ne pas se représenter, « *ils ont fait vivre la République là où elle est la plus concrète, la plus fragile mais aussi la plus essentielle : au plus près des habitants* ».



Le Sénateur est ensuite revenu sur son travail parlementaire et les nombreux sujets travaillés au cours de cette année, en consultant directement les élus du terrain : finances, statut de l'élu, logement, zéro artificialisation nette et sobriété foncière, cadre juridique, agriculture et récemment la fin de vie et les soins palliatifs.

Enfin, Jean-Baptiste Blanc a tenu à rappeler que la fonction de maire demande du courage, de l'abnégation et une énergie considérable pour tenir dans la durée. « *A celles et ceux qui continuent, sachez que vous avez mon soutien et que je serai à vos côtés et à votre écoute, disponible mais exigeant, parce que c'est ainsi que nous ferons progresser nos territoires* ».

En clôture, j'ai tenu à remercier le Sénateur, au nom de l'ensemble des maires présents, pour l'immense travail accompli au service des élus. Par des rencontres et des échanges, il a tissé un véritable lien de proximité avec les maires et porté avec conviction la voix de nos communes, et en particulier des communes rurales, dans un hémicycle si souvent éloigné de nos problématiques locales.

La cérémonie s'est terminée par un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

*Dominique PLANCHER,*

## Vœux des Conseillers départementaux Madame Myriam Silem et Monsieur Max Raspail



Chères Venasquaises et Chers Venasquais,

Alors que l'année s'achève, nous avons une pensée sincère pour chacun d'entre vous.

Que cette nouvelle année 2026 vous apporte ce dont votre cœur a le plus besoin : des moments vrais, des sourires partagés, une santé solide, des réussites qui vous ressemblent et la chaleur bienveillante de ceux qui vous entourent. Puissiez-vous avancer avec espoir, douceur et confiance. De tout cœur, nous vous souhaitons une très belle et chaleureuse Année 2026.

# Élections municipales : comment voter ?

Les élections municipales visent à procéder au renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires des intercommunalités. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Peuvent voter aux élections municipales, les électeurs français et les électeurs européens d'un autre État membre de l'Union européenne lorsqu'ils sont inscrits sur les liste électorales en France.

Les prochaines élections municipales auront lieu **les 15 et 22 mars 2026**. **Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.**

Pour voter, vous devez prouver votre identité.

**Quel document présenter pour voter ?**

## Électeur français

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale **avec photographie**
- Carte du combattant (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) **avec photographie** ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État **avec photographie**
- Carte d'identité **avec photographie** ou carte de circulation (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) **avec photographie**, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage(ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

## Électeur européen

- Carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport en cours de validité délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie

- Carte du combattant (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) **avec photographie** ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État **avec photographie**
- Carte d'identité militaire ou carte de circulation (en cours de validité) **avec photographie**, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) **avec photographie**, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**ATTENTION !**

**Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.**

**La carte électorale n'est pas une pièce d'identité.**

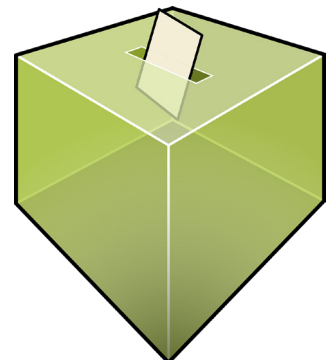
## Le vote par procuration

Depuis le 1er janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Il est désormais possible, pour l'ensemble des scrutins, d'effectuer sa demande de procuration (ou de résiliation) pour les utilisateurs du portail [FranceConnect](#), de manière totalement dématérialisée. Pour cela, l'électeur doit disposer de la nouvelle carte d'identité et posséder une identité numérique certifiée France Identité.

- La procuration 100% en ligne ne pourra être établie que si l'électeur dispose de l'identité numérique certifiée avant même de commencer la démarche.

- Si l'électeur ne dispose pas d'une identité numérique certifiée en mairie via France Identité, il peut déposer sa demande de procuration de manière dématérialisée via le téléservice [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). **Il faudra ensuite impérativement faire valider sa demande en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat.** Il devra alors être muni d'une pièce d'identité et présenter sa référence d'enregistrement « [Maprocuration](#) »

- L'électeur peut également réaliser sa demande en utilisant le cerfa n°14952\*03 et en se rendant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire muni d'une pièce d'identité.





## La placette des Tours est née !

Après des années de ruines et de gravats, spectacle ô combien inesthétique à l'entrée du village, le projet de création de la placette des Tours s'est enfin concrétisé.

Alliant audacieusement le passé et le présent, la pierre et l'acier, le minéral et le végétal, ce nouveau site offre un dialogue réussi entre deux décors et deux époques.

Le projet est le fruit d'une concertation constructive entre les Architectes des Bâtiments de France et la municipalité. L'objectif était simple : donner vie à l'héritage du passé en offrant à Venasque un lieu contemporain et vivant. La réalisation fut délicate et complexe mais le résultat répond pleinement aux attentes.

La nouvelle placette de Tours est un îlot de fraîcheur et de détente au cœur du village qui s'intègre avec élégance dans un cadre patrimonial authentique et préservé.

Aux Venasquais et aux visiteurs de se l'approprier.



## Réfection de la route du Château

La route du Château à partir de la montée de Coste Chaude jusqu'au parking du Tilleul est communale et son entretien relève donc de la responsabilité de la commune.

Cette route est sûrement une des plus fréquentée du village.

Depuis le rocher, en surplomb jusqu'au Mas des Hautes Herbes, le revêtement a été entièrement refait et une petite goulotte pour la canalisation des eaux de pluie a été adjointe le long du muret. Il ne reste à faire que le marquage au sol qui sera réalisé en février.

Voici un nouveau tapis sur lequel nous pouvons rouler agréablement.



# Conférence à la Chapelle Saint-Siffrein

C'est en 2025 que la mairie de Venasque a acheté l'emblématique chapelle Saint-Siffrein. D'un grand intérêt historique pour le village, mais dans un état médiocre, ce petit édifice religieux a fait l'objet d'une étude approfondie.

Cette mission a été confiée au service Culture et Patrimoine de la CoVe et plus particulièrement à Madame Marie BEAUSSIRE-HARLEPP, diplômée Master 2 en Histoire de l'art qui nous présenta son étude documentée à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine le 20 septembre 2025, dans le jardin de la chapelle

Madame BEAUSSIRE-HARLEPP nous a, dans sa conférence, entretenus sur l'historique et l'analyse du bâti de cet ancien lieu de culte, mais aussi sur son état sanitaire, rajoutant à cela quelques réflexions et préconisations pour sa sauvegarde. Cette conférence a fait l'objet de questions-réponses avec le public venu nombreux.

Il est vrai que la chapelle Saint-Siffrein suscite beaucoup d'interrogations et que des recherches en archives, notamment sur la partie médiévale seront à prévoir.

La demande des habitants de Venasque de voir restaurer cette chapelle est grande.

Afin de rendre le lieu praticable et accessible au public – celui-ci ayant été laissé au bon vouloir de la nature depuis plusieurs décennies - les services techniques de la municipalité ont fait un très important travail de débroussaillage et nous avons là sous les yeux, grâce à eux, un début de renaissance de ce bâtiment.

Ce matin-là, le soleil d'automne a illuminé de façon féérique ces vieilles pierres oubliées.



## Le repas du bel-âge

Le traditionnel déjeuner de Noël pour les seniors venasquais organisé par le CCAS s'est tenu cette année encore dans la salle polyvalente de Malemort du Comtat le jeudi 11 décembre 2025. La salle nous est gracieusement mise à disposition, faute de lieu adapté à Venasque.

Moment de retrouvailles, de rencontres, d'échanges, ce repas partagé marque un des temps forts de ces fêtes de fin d'année. Les nombreux convives se sont régalés grâce au traiteur Le Ramier, puis ont été invités pour ceux qui le souhaitent à se présenter, notamment aux nouveaux habitants de la commune.

Quelques pas de danse ont bien sûr été au rendez-vous, moment attendu avec impatience par certains !

Bien entendu, celles et ceux qui n'étaient pas présents ce jour-là n'ont pas été oubliés et ont été gâtés des chocolats offerts par le CCAS. Les résidents du Quinsan ont eux aussi bénéficié de cette attention lors d'un moment festif.



# Marché de Noël édition 2026



Les exposants, après avoir installé leur étal de la place de la mairie à l'épicerie ont pu se réchauffer avec une boisson chaude et quelques viennoiseries.

Nos commerçants avaient eu à cœur de joliment décorer leurs vitrines.  
Le marché a pu avoir lieu dans une ambiance chaleureuse au son de chants de Noël.

La récupération de la salle romane a permis d'installer plus confortablement l'homme à la barbe blanche pour la photo traditionnelle.

Belle journée pour nos petits, certains pouvaient profiter d'une balade à poney, stationnés sur le parvis des Tours, participer aux activités proposées par le Foyer Laïque : ateliers, maquillage, jeux, restauration, gourmandises, gâteaux puis tirage de la tombola et la descente aux lampions qui a clôturé le marché de Noël.

Un grand merci à tous les participants, nos commerçants, associations et exposants ainsi qu'aux visiteurs.



## Cérémonie des Vœux 2026



La Placette des Tours, récemment rénovée, a accueilli le dimanche 4 janvier 2026 les traditionnels vœux à la population de la maire de Venasque, madame Dominique Plancher.

Sous un soleil éclatant, nombreux étaient les Venasquais qui ont répondu à ce rendez-vous traditionnel, marqué par la présence de monsieur Yoann Toubhans, Sous-Préfet de Carpentras, de messieurs Jean-Baptiste Blanc et Lucien Stanzione, sénateurs, de madame Jacqueline Bouyac, présidente de la CoVe et du Parc naturel régional du Ventoux, de maires de communes voisines ainsi que du Commandant de la compagnie de gendarmerie de Carpentras, monsieur Guillaume Bourez.

Les derniers vœux de cette mandature municipale ont été l'occasion d'évoquer le long cheminement nécessaire à la réhabilitation en Placette de cette entrée du village marquée pendant des décennies par les ruines d'une maison, à proximité immédiate des Tours. C'est en collaboration étroite avec les Architectes des bâtiments de France que ce projet a pu enfin être finalisé, et nous avons eu l'impression que les villageois présents lui réservaient un accueil très positif !

Madame la Maire a tenu à rendre à nouveau un hommage appuyé à monsieur Gaby Bezert, maire de la commune pendant près de 50 ans, récemment disparu.

Elle a remercié l'ensemble des associations, bénévoles, enseignants, commerçants, membres du CCFF et du CCAS, équipes municipales « qui font vivre Venasque au quotidien », ainsi que son équipe avec laquelle elle a eu la chance et le plaisir de travailler pendant cette mandature qui s'achève.

La cérémonie des vœux s'est conclue par un magnifique lâcher de ballons organisé par le Foyer Laïque en présence d'enfants de la commune, ainsi que par un apéritif offert par la municipalité.

L'ambiance était très chaleureuse et bon nombre d'entre nous pensaient que « décidément, il fait bon vivre à Venasque ! »

# Bruits de voisinage : un rappel de la réglementation à l'approche du printemps

À l'approche du printemps et de la saison estivale, périodes propices aux activités extérieures, il est important de rappeler la réglementation en vigueur concernant les bruits de voisinage, afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie de tous.

L'article R.1336-5 du Code de la santé publique précise qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Dans le département de Vaucluse, la lutte contre les nuisances sonores est encadrée par l'arrêté préfectoral du 12 août 2022.

## Activités bruyantes (Art 6 de l'arrêté préfectoral)

Les activités telles que le bricolage, le jardinage ou toute autre activité susceptible de générer des nuisances sonores sont possibles durant les horaires suivants :

- **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

## Travaux et chantiers (Art 9 de l'arrêté préfectoral)

Le bruit qui concerne les travaux et chantiers, qu'ils soient publics ou privés, sont interdits :

- **du lundi au samedi : avant 7 heures et après 20 heures**
- **les dimanches et jours fériés : toute la journée**

**Pour rappel :** l'arrêté municipal 2024-34 interdit les travaux de construction du 1er juillet au 15 septembre inclus dans le centre du village historique

Le respect de ces règles contribue à préserver un cadre de vie serein et harmonieux pour l'ensemble des habitants de Venasque. Chacun est invité à faire preuve de civisme et de bienveillance envers son voisinage.



# Les nouvelles de l'école

Chers lecteurs, revenons en arrière sur les précédents événements de notre chère école.

La fin de l'année a été très festive. Tout a commencé par la préparation et la décoration du sapin de Noël que nos agents communaux Daniel et Joris ont installé dans la cour de l'école.



Puis le grand jour est arrivé, le dernier de la période scolaire avant le départ en vacances. Comme de coutume la Municipalité a offert et organisé le goûter spectacle du 19 décembre. Carotte la clownette a enchanté nos écoliers avec ses tours de magie dans une ambiance de paillettes et de couleur. Le public de petits et grands était très enthousiaste et très participatif, entraîné et motivé par la pétillante Carotte.

Pendant le moment de la récréation, le Père Noël a fait son apparition. Instant privilégié, tant attendu et quelquefois redouté mais notre bonhomme rouge a su comme toujours reconforter avec ses paroles bienveillantes et un livre offert à chacun par le Foyer laïque. S'en est suivi un goûter à l'intérieur (météo oblige) où chaque élève a reçu des mains du Père Noël un pochon de friandises. Depuis, nos écoliers reposés de leurs vacances de Noël ont repris leurs activités scolaires.



A compter du 12 février et jusqu'à la fin de l'année, La Municipalité met à disposition la salle romane pour l'éducation musicale avec l'intervention de Anne Claire Bodin Lamy (agent COVE). Dans ce cadre d'enseignement, la salle est prêtée pour un spectacle donné par les choeurs de l'Opéra d'Avignon le 12 février.

L'éducation sportive et physique avec Franck Romero (agent COVE) toujours en salle romane se termine le 9

mars pour le cycle 3.

## Le fil rouge

. Education musicale à partir du 12 février en salle romane

. Restauration scolaire avec Terres de cuisine qui s'engage en 2026 à l'obtention du Label Lucie (informations dans le prochain Libretoun)

## Mémo

Toute annulation de réservation à la cantine scolaire doit être signalée au moins 3 jours ouvrés à l'avance auprès de la mairie par écrit au 88 Gd Rue 84210 Venasque ou par mail à [mairie@mairievenasque.fr](mailto:mairie@mairievenasque.fr)



## Mot de l'école

Pour ce premier semestre, les élèves de l'école n'ont pas chômé et ont bénéficié de plusieurs actions en lien avec les projets de l'année :

Les maternelles ont été les ambassadeurs d'une belle cause ; celle de protéger les océans en recyclant des gommettes de récupération dans le cadre de l'opération « Allez colle ton message pour l'océan ! » pour en faire des œuvres d'art. Ils ont ainsi pu réaliser une grande fresque marine sur la protection des océans.

Les Cycle 2 ont remonté le temps en découvrant comment le haut village de Venasque était alimenté en eau au 19ème siècle. Ils sont allés observer les fontaines et les lavoirs du village pour en comprendre l'importance dans la vie quotidienne de villageois et pour en étudier leur fonctionnement et leur construction. Pour approfondir ce travail, les élèves ont pu revivre le temps de deux après-midis la Bugado provençale : caisse à laver et battoirs, savon de Marseille et linge brodé ont été utilisés pour réaliser une vraie lessive dans le lavoir de Bonnefont. Une fraîche découverte pour les enfants dont les doigts ont quelque peu rougi sous la froideur de l'eau du lavoir et qui ont trouvé que la vie d'avant était quand bien même rude et moins confortable qu'aujourd'hui.

Les Cycle 3 sont allés eux aussi découvrir, sous forme de chasse aux indices, les fontaines et le patrimoine du village pour étudier les détails des monuments grâce à l'intervention de la médiatrice culture de la COVE. Ils sont également allés au cinéma le Rivoli de Carpentras pour assister à la projection du film d'animation « Le Peuple Loup » dans le cadre du dispositif « Ecole & Cinéma » dont bénéficie cette année l'école. Ce film a permis aux élèves d'appréhender le thème du rétablissement de l'harmonie entre les humains de la ville et les animaux de la forêt au travers des aventures de deux petites filles, humaines le jour et louves la nuit.

Enfin, plusieurs vendredis matin, les parents de la classe de maternelle sont venus participer à des ateliers pour préparer les surprises à mettre dans le calendrier de l'Avent du Service Pédiatrique de l'Hôpital d'Avignon. De plus, sous l'impulsion de Mme Joly, le 21 novembre, toute l'école a confectionné plus d'une centaine de cartes de vœux et des petits cadeaux (bracelets avec message en morse, décorations pour les vitres des chambres, pochettes pour téléphones portables, petites broches cœur...) pour égayer le séjour des enfants hospitalisés durant la période des fêtes de fin d'année et pour remercier le personnel soignant de leur engagement auprès des enfants. Une superbe journée partagée par tous les élèves, l'équipe de l'école durant laquelle le mot solidarité a pris réellement tout son sens. Toutes ces petites attentions ont été déposées par Mme Joly à l'hôpital puis distribuées aux enfants par la maîtresse et les éducatrices en poste à l'hôpital.

Enfin, une centaine de cartes de vœux a également été offerte aux résidents du Quinsan avec lesquels l'ensemble de l'école a partagé un goûter autour du gâteau des rois le 29 janvier.

Aude CASU directrice de l'école



# ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

L'atelier de Noël du mercredi 10 décembre 2025 fut une réussite ! De nombreux enfants ont poussé la porte de la bibliothèque pour donner libre cours à leur imagination.

## Prochain atelier

Atelier " Appli-goûter" à partir de 8 ans : mardi 17 février à 15h00

Venez découvrir des applications originales et amusantes !

Au programme : des jeux de réflexion, des aventures, des « cherche et trouve », de énigmes, du stop motion (animation en volume) et bien d'autres surprises. Cet atelier convivial invite petits et grands à tester, jouer et échanger autour du numérique en dégustant un bon goûter.

L'idée ? Monter que les écrans peuvent aussi être u moyen de créer, de réfléchir et de s'amuser ensemble autrement.

Inscrivez-vous au plus vite car les places sont limitées.

On vous attend nombreux.

Réservation au 04.90.30.23.69

## Nouveautés

Quelques idées de lecture

Le boyfriend - Freida Mcfadden

Le souffle du prédateur - Nora Roberts

Le jour où Rose a disparu - Julien Sandrel

La dernière chanson - Lucinda Riley

Nos vies sous le même ciel - Jojo Moyes

Brûler tout - Christophe Molmy

Fleur de Bastion et le renard masqué

Les loups du hurlebois - Jolan C Bertrand - tome 1

Fleur de Bastion et le renard masqué

Les chimères - Jolan C Bertrand - tome 2



À très bientôt Chrystel et Catherine

## Du côté de l'agence postale

L'Agence Postale se porte bien grâce à son « binôme de choc ».

En décembre 2025, la fréquentation a doublé par rapport à décembre 2024 avec une hausse du panier moyen significative.

Moins de lettres mais plus de colis...

Alors n'hésitez plus à passer par

le 8 impasse du Couchant où on vous accueille

à partir du 1er avril 2026 de

9h00 à 12h00 du lundi au vendredi

et de 10h00 à 12h00 le samedi.

L'APC de Venasque collecte les médicaments périmés ou inutilisés. Un point collecte se trouve à l'accueil.

Rejoignez-nous dans cette initiative solidaire et écologique.

VOS MÉDICAMENTS PEUVENT  
ENCORE FAIRE DU BIEN !



Collecte de Médicaments Périmés ou Non Utilisés



**Périmés (sans boîte ni notice) :**

Recyclés par Cyclamed via nos pharmacies partenaires.

**Non Utilisés (avec notice et/ou boîte) :**  
Remis à une association au profit d'ONG.



**Médicaments Vétérinaires :**

Remis à une association (partenariat mairie).

Déposez les dans le point de collecte de votre site.  
(Zone dédiée identifiée)

Rejoignez-nous dans cette initiative  
solidaire et écologique !



## Le Service Livre et Lecture du Département, la culture pour tous !

Si vous avez récemment emprunté un livre à notre bibliothèque municipale, il est peut-être issu du fonds du Service Livre et Lecture départemental. Ce service prête des livres et des documents aux bibliothèques de Vaucluse, ce qui permet à chaque structure d'enrichir et de renouveler ses rayonnages. Il détient un fonds de 230.000 romans, BD, mangas, livres documentaires et il prête également des expositions et des tapis de lecture pour les tout-petits. Aujourd'hui, plus de 110 communes vauclusiennes dotées d'une bibliothèque, bénéficient du service départemental. La majorité des bibliothécaires se rendent dans les locaux à Sorgues pour choisir les ouvrages. Pour les villages les plus éloignés, des bibliobus se déplacent. Le Service Livre et Lecture du Département s'engage à lutter contre les inégalités d'accès à la culture en permettant à chaque commune, même la plus petite, de profiter des milliers de ressources que le service met à disposition.

Le SSL gère également le site internet « Vivre connectés » qui offre gratuitement et légalement de nombreuses ressources numériques tels que des quotidiens, des revues et de nombreux films et reportages. Elles sont consultables 7 jours sur 7 depuis un ordinateur ou une tablette.

### Qui peut profiter de ce service numérique ?

Chaque adhérent à la bibliothèque de Venasque ou à toute autre bibliothèque du territoire, dispose d'un accès libre et gratuit à l'ensemble des ressources numériques proposés sur le site [vivreconnectés.vaucluse.fr](http://vivreconnectés.vaucluse.fr)

### Que propose ce service numérique ?

7 grands espaces sont proposés :

- \* **cinéma** (films, courts métrages et documentaires)
- \* **presse** (presse nationale et internationale, quotidiens et magazines)
- \* **musique** (concerts vidéo et audio, documentaires et conférences, cours de musique)
- \* **livres** (e-books)
- \* **livres audio** (grands classiques et littérature contemporaine pour grands et petits)
- \* **arts & loisirs** (ressources dans les domaines des arts, loisirs créatifs)
- \* **apprentissage et formation continue**
- \* **jeunesse** (domaine du soutien scolaire, livres, films, jeux ludoéducatifs, ...)

Il suffit de cliquer pour découvrir.

### Comment se connecter ?

En créant votre compte directement sur le site [vivreconnectés.vaucluse.fr](http://vivreconnectés.vaucluse.fr) ou via le site du réseau des bibliothèques de la CoVe [bibliotheques.lacove.fr](http://bibliotheques.lacove.fr).

Vous pouvez également vous rapprocher de Catherine et Chrystel de la bibliothèque, qui vous aideront à créer votre compte.



# JEU, SET

Ingrid Soehlke a été présidente du Tennis

Une longévité que que nulle associatio

C'est pourquoi nous tenions à la remercier pou

Ingrid

Equipière en double mixte depuis plus de 20ans avec de nombreux succès.

Présidente qui a dirigée le club de Tennis depuis encore plus de 20ans en tant que bénévole avec

Dédication,  
je la remercie

JMU

Que de bonheur ces heures passées sur le terrain avec toi malgré ton service canon et ta présence imposante au filet ...

Moments inoubliables

Catherine

Avec toi Ingrid, le tennis c'était des coups droits parfaitement placés, une voie unique que l'on reconnaissait immédiatement, et cette fameuse bousille au filet !

Toujours présente pour nous guider, surtout dans les tie-breaks, quand nous ne savions jamais qui commençait... ni de quel côté...

Et ton œil avisé,

toujours accompagné de ton petit rappel "des filles, 40 à gauche, ce n'est pas possible"

Et, bien sûr, tu avais raison !

Avec beaucoup de générosité, tu as transmis le goût du tennis, aux jeunes Venasquiés et Lerasquiées  
Merci pour ton engagement durant ces nombreuses années et pour tout ce que tu as apporté au Club

Christelle



Florence

# ET MATCH

is Club de Venasque pendant vingt-huit ans.  
on venasquaise n'a égalée jusqu'à présent.  
ur son investissement, sa compétence et sa probité

*Merci Ingrid, jeu, set et match !*

*Notre rencontre commence à l'été 2009, lors du fameux tournoi mixte de Venasque. Et à partir de cette première rencontre, ce tournoi a rythmé les seize étés qui ont suivi.*

*Ton engagement sans faille, au service du tennis en général et du Club de tennis de Venasque en particulier, est tout simplement admirable. Au fil du temps, derrière la tennismoman passionnée, la juge-arbitre impliquée – parfois un brin autoritaire – nous avons surtout découvert une Ingrid drôle piquante, humaine.*

*Grâce à toi Rose, alors âgée de 12 ans, a joué contre Gisèle, avec quelques soixante années de plus...  
Un match improbable, et un souvenir mémorable.*

*Et puis il y a eu la suite : les doubles filles, réjouissants, bruyants faits de bons coups (ahhhh ton coup droit appuyé long de ligné) et de bonne humeur.*

*Nous voulons simplement te dire : bravo et surtout merci.  
ma chère Ingrid.*

*Rose, Pascal et Laurence (Les Boni)*

*Je garde en mémoire  
mes bons moments partagés !  
J'ai peut-être pu t'apprendre  
deux ou trois astuces de  
trésorerie, mais côté tennis...  
je reste très loin du niveau  
d'une grande tennis woman  
engagée ! Sybrie*

*Merci pour ces bons moments  
passés en ta compagnie.  
Amicalement  
Jean-Claude MORAL*

*gré  
e*

**MERCI**



*Didier*



# Au Quinsan, 50 ans d'humanité au

**50** années d'existence, ça se fête ! C'est ce qu'a fait la résidence du Quinsan les 3 et 4 octobre 2025 afin de mettre à l'honneur ces 50 années d'accompagnement de l'aventure qu'est la vieillesse. C'est ainsi tout un trésor d'humanité fait de bienveillance, de partage, de respect du parcours de chacun où tous, résidents comme salariés et bénévoles font l'expérience de la joie du service - que le Quinsan a voulu célébrer au cours de journées festives et familiales. 50 années d'existence, c'est aussi l'occasion de faire mémoire : agrandissements, évolutions... la réalité a bien changé depuis l'ouverture en octobre 1975 où le Quinsan pouvait accueillir 56 seniors autonomes. Ainsi, en 2001, un nouveau bâtiment permit de doubler la capacité d'accueil et de s'adapter à la perte d'autonomie des résidents. Plus récemment, la résidence des hauts de Venasque devenue le "Hameau du Quinsan" a élargi ses modalités d'accueil : gîtes familiaux, habitat partagé pour des retraités actifs et possibilité de césure pour des jeunes, en service civique ou bénévoles, qui désirent se mettre au service des aînés. Le dialogue entre générations est ainsi mis à l'honneur pour la joie de tous. Joie qui a pu se vivre tout au long de l'année précédant ce Jubilé d'or de la Résidence à travers les temps de collaboration et de partage pour préparer la fête tous ensemble : commissions restauration, accueil, liturgie, décoration, signalétique, animations pour grands et petits, communication, photos et vidéos, découverte de la maison : chacun pouvait trouver où mettre à disposition ses talents !

Ce sont les enfants de l'école de Venasque, nos fidèles amis, qui ont ouvert la fête : ainsi, le vendredi 3 octobre, 60 petits lutins venaient réjouir les jardins. Au programme : Olympiades, Chambole-tout, pêche à la ligne et chasse au trésor animés par des bénévoles et des résidents pour la joie des plus jeunes. Puis ce fut le goûter autour de la pièce montée de brioches ornées de feux d'artifice, au son de chants partagés : un beau moment de joie intergénérationnelle !

Le lendemain, samedi, a rassemblé près de 400 invités. La célébration d'une messe solennelle, présidée par l'Archevêque d'Avignon, Monseigneur François FONLUPT entouré d'une quinzaine de prêtres, introduisit la journée. Des invités d'honneur : Madame Dominique PLANCHER, maire de VENASQUE, et Monsieur Jean Pierre CHAPELET, président du Conseil d'administration de l'Association du QUINSAN, nous honorèrent de leur présence... ainsi que nombre de familles, fournisseurs, salariés, professionnels externes venus avec leurs proches, tout comme des voisins et divers amis du Quinsan et de Notre-Dame de Vie.



# cœur de la garrigue à Venasque



Un magnifique temps d'action de grâce en extérieur a permis de souligner les grandes étapes de ces 50 années d'existence : moment fort en émotion où des représentants de chaque décennie traversée déposèrent une pierre, symbole de l'édifice qui se déploie. Sur un chant fil, composé pour la circonstance, une multitude de couleurs agitées par tous les habitants de la maison a illuminé toutes les fenêtres et portes de la maison manifestant la vie qui jaillit avec joie, tant qu'elle est accompagnée avec amour.

Tous les convives purent ensuite échanger autour d'un apéritif festif puis d'une paëlla géante en profitant du magnifique soleil qui réchauffait les terrasses et salles à manger de la Résidence. Les activités de l'après-midi furent ouvertes par l'ensemble des salariés grâce à un Flashmob, dansé sur le chant fil, et manifestant les valeurs portées par le Quinsan : unité, respect de la vie, joie, amour, confiance, spiritualité, sécurité, sagesse, bienveillance...

Puis les diverses activités proposées s'enchaînèrent : les adultes purent ainsi profiter des expositions photos, des chants de la chorale, de témoignages d'anciens, d'un montage retraçant l'histoire du Quinsan ; et les enfants se réjouirent grâce à des balades en calèche tirée par des ânes, des tours de Quad, ainsi que divers jeux intergénérationnels comme la pêche à la ligne et le Chamboule-Tout.

Et pour clôturer ces deux magnifiques journées, c'est un concert de la chorale locale « Au fil de l'Auzon » qui, avec joie et dynamisme, a conclu cet anniversaire où fut célébrée la VIE !

« Vieillir, c'est aussi continuer à transmettre, à rire, à s'émerveiller » a rappelé un membre de l'équipe.

Catherine RICARD, directrice de la Résidence du quinsan



## RécuPAGRIE Comtat collecte les déchets agricoles

RécuPAGRIE Comtat est une plateforme de collecte et de recyclage des déchets agricoles qui fonctionne sous la forme associative, dirigée par des agriculteurs. Une convention a été signée avec la CoVe afin de permettre aux agriculteurs du territoire de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleur, ...) sur le site de collecte afin d'éviter que ces derniers ne finissent dans la nature.

Au-delà de la lutte contre la pollution, la valorisation de ces déchets permet également d'économiser des ressources en offrant une nouvelle vie à ces plastiques ainsi transformés en sacs poubelle, sacs de tri sélectif, ...

RécuPAGRIE est une entreprise vauclusienne pionnière qui joue un rôle économique et environnemental essentiel :

- 350 adhérents
- 95% de plastique agricole vauclusien recyclé
- 100% de plastique agricole
- 7.000.000 de sacs poubelles fabriqués.

**Pour bénéficier des prestations de collecte,  
la cotisation annuelle par agriculteur s'élève à 100 €.**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site [recupagriecomtat.fr](http://recupagriecomtat.fr)

Adresse de la plateforme de collecte :

Les Jonquiers – Route de Velleron –

84210 Pernes-les-Fontaines

(à côté de la déchèterie de Monteux)

Contact : 07.85.86.16.18.



# Modalités Campagne de piégeage 2026 Frelon asiatique



**Pour 2026, il faut continuer car pour être efficace cette campagne doit se faire sur plusieurs années.**

La mise en place des pièges devra se faire comme l'année dernière à partir de mi-février selon les instructions fournies avec chaque piège.

## Pour les pièges:

- Pour les habitants qui ont un piège: réutilisez le piège distribué l'année dernière.
- Pour ceux qui n'ont pas de piège: des modèles sont disponibles chez les magasins de matériel apicole ou en dans les grandes surfaces de bricolage. Si vous souhaitez fabriquer vous-même votre piège, vous trouverez sur Internet les explications pour leur fabrication. Attention à choisir un piège le plus sélectif possible pour éviter la capture d'autres insectes.

## Quand les mettre en place?

Les pièges doivent être mis en place dès la mi-février (températures moyennes supérieure à 12°) pour capturer les femelles fondatrices et être retirés fin avril/mi-mai. Eventuellement, ils peuvent être remis en place mi-août pour capturer des frelons « ouvrières ».

## Quel appât mettre dans les pièges ?

Il reste identique à celui des années précédentes, 1/3 bière brune, 1/3 sirop de cassis ou grenadine, et 1/3 de vin blanc. La bière en fermentant accentue l'odeur sucrée pour attirer les frelons. Vous pouvez rajouter si besoin de la levure de boulanger, sèche ou déshydratée.

L'émanation de l'alcool du vin blanc éloigne les abeilles. Il faut penser à rajouter régulièrement du vin et lorsque le piège est plein de frelons, il faut le vider et remettre de l'appât.

## Pensez à déclarer vos captures de femelles fondatrices

En indiquant le lieu de la capture et le nombre de frelons asiatiques capturés à l'adresse mail suivante :

[info.sav84@gmail.com](mailto:info.sav84@gmail.com)

Vous voulez en savoir plus sur le frelon asiatique : vous pouvez consulter le site internet dédié :

<https://frelonasiatique84.wordpress.com/>

# Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire?

L'obligation légale de débroussaillage dépend de la situation géographique de votre terrain. Débroussailler les abords de votre habitation permet de créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt. Si votre terrain n'est pas soumis à cette obligation, le débroussaillage reste recommandé pour diminuer les risques d'incendies à proximité d'une zone boisée.

## En quoi consiste le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Les conditions précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées aux conditions locales de votre département. Ces conditions sont fixées par arrêté préfectoral.

## Qui est concerné par l'obligation de débroussaillage ?

En tant que propriétaire, vous êtes responsable du débroussaillage autour de votre construction.

Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location. Toutefois, cela ne vous exonère pas de votre responsabilité pénale.

L'obligation légale de débroussaillage liée à votre construction est à réaliser sur une profondeur minimale de 50 mètres à partir de celle-ci. Elle ne se limite pas nécessairement aux limites de votre parcelle. Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.

Dans ce cas, vous devez informer vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accéder à leur terrain par un courrier avec accusé de réception. Votre courrier doit préciser la nature des travaux à réaliser.

Vos voisins peuvent toutefois choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui est à votre charge. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes et qu'ils vous refusent l'accès à leur terrain, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à partir de la notification du courrier, la responsabilité du débroussaillage est alors à leur charge. Vous devrez en informer le maire.

## Sur quel périmètre débroussailler ?

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.

Le débroussaillage doit être réalisé autour de votre habitation et autres installations de toute nature sur une profondeur minimum de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), le débroussaillage doit être fait sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme (PLU), le débroussaillage concerne, en plus, l'intégralité de votre parcelle.

## Quelles sont les obligations en matière de débroussaillage en cas de location ou vente du terrain ?

Depuis le 1er janvier 2025, les vendeurs et bailleurs d'un bien immobilier situé dans une zone soumise à une obligation légale de débroussaillage doivent en informer obligatoirement l'acheteur ou le locataire. Cette information doit avoir lieu dès l'annonce immobilière et être intégrée à l'état des risques.

En cas de vente, il faut attester sur l'honneur que les mesures portant sur l'obligation de débroussaillage ou de maintien en l'état de débroussailler ont bien été respectées.

## Quelles sanctions en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage ?

Si vous ne respectez pas vos obligations légales de débroussaillage, vous vous exposez à des sanctions :

**Sanctions pénales** allant d'une amende de 1 500 € au délit puni de 50 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé

**Sanctions administratives.** Le maire peut vous mettre en demeure de débroussailler. Cette mise en demeure peut être accompagnée d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Le maire peut également exécuter d'office les travaux de débroussaillage, à vos frais. Vous pouvez également vous voir infliger une amende administrative allant jusqu'à 50 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Majoration de la franchise d'assurance (montant de 5 000 € maximum).

# À VOS AGENDAS !

les premières dates

**08/03 TRAIL DE VENASQUE ORGANISÉ PAR LE FOYER LAÏQUE**

**22/03 CARNAVAL ORGANISÉ PAR LE FOYER LAÏQUE**

**05/04 CHASSE AUX OEUFS ORGANISÉE  
PAR LE COMITÉ DES FÊTES ET LE FOYER LAÏQUE**

**11,12/04 RALLYE DE VENASQUE ORGANISÉ PAR L'ÉCURIE INSULA**

**25,26/04 DE FERME EN FERME ORGANISÉ PAR CIVAM**

**03/05 COURSE DE CAISSES À SAVON  
ORGANISÉE PAR LE FOYER LAÏQUE**

**17/05 EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES  
ORGANISÉE PAR VENASQUE EN ANCIENNE**

**07/06 FESTIVAL DE LA CERISE  
ORGANISÉ PAR LA CONFRÉRIE DE LA CERISE**

**14/06 FÊTE DU TENNIS  
ORGANISÉE PAR LE TENNIS CLUB DE VENASQUE**

**20/06 FÊTE DE LA MUSIQUE  
ORGANISÉE PAR LES AMIS DE VENASQUE**

**Programmation des lectures musicales  
et des apéritifs musicaux en cours**

# Swing' in Venasque : la 5ème édition en fête !

## Un anniversaire

Swing'in Venasque s'apprête à célébrer cette année un moment symbolique de son histoire : sa 5ème édition.

En cinq ans, le festival est devenu un rendez-vous incontournable de l'été, un événement qui mêle musique, convivialité et art de vivre dans l'un des plus beaux villages de Provence, Venasque. Les 22 et 23 juillet prochains, Venasque vibrera une nouvelle fois au rythme du jazz et du partage.

Cette édition anniversaire investira à nouveau deux lieux emblématiques du village. La place de la Planette accueillera les concerts gratuits de fin d'après-midi, véritables moments de rencontre et de découverte, ouverts à tous. Dans une atmosphère chaleureuse et familiale, habitants, visiteurs et mélomanes pourront s'y retrouver dès 18h pour profiter de la musique dans un cadre authentique et convivial.

La place du Baptistère, quant à elle, sera le cœur des grandes soirées du festival. Ce site exceptionnel offrira une fois encore un écrin magique aux concerts de 21h, sous le ciel d'été, dans une ambiance intimiste et élégante qui fait la signature de Swing'in Venasque.



Comme chaque année, le festival participera pleinement à l'esprit de fête. Les foodtrucks jouent un rôle central dans cette atmosphère conviviale. Ils seront présents pour proposer une offre de restauration variée, gourmande et de qualité. Cuisine traditionnelle, produits locaux, options végétariennes et saveurs estivales permettront à chacun de composer sa soirée idéale, entre musique, partage et plaisirs culinaires. Leur diversité culinaire contribue pleinement à l'identité du festival, en faisant de chaque soirée une expérience complète mêlant musique, gastronomie et convivialité. Le festival devient ainsi un véritable lieu de vie, où l'on vient autant pour écouter que pour se retrouver, échanger et profiter.

## 22 et 23 juillet 2026 : La Fête avec deux stars du jazz

Cette année, le festival mettra à l'honneur deux grandes « stars ». . Le 22 juillet, le Quintet Olivier Franc rendra un hommage vibrant à Sidney Bechet, figure mythique du jazz, dans un concert qui promet émotion, élégance et authenticité. Le 23 juillet, Nirek Mokar & his Boogie Messengers feront résonner l'énergie irrésistible du boogie-woogie, incarnant le renouveau d'un style intemporel avec une fougue communicative. Deux univers forts, deux esthétiques différentes, réunies par une même passion pour le jazz vivant et généreux.



## Deux concerts offerts par la MAM

Fidèle à son ADN, Swing'in Venasque continuera également de valoriser la scène régionale. Deux groupes locaux se produiront lors des concerts gratuits de 18h, place de la Planette, offrant au public l'occasion de découvrir ou redécouvrir des talents de proximité dans une ambiance conviviale et festive. Cette alternance entre artistes de renommée internationale et formations régionales illustre parfaitement l'esprit du festival : créer la rencontre, favoriser le partage et rendre la musique accessible à tous.

## Toujours en OFF

Le festival off proposera une nouvelle fois des animations visuelles avec l'installation de murs d'images, retraçant l'histoire du festival, ses moments forts, ses artistes et l'âme de Swing'in Venasque. Ces espaces offriront au public une immersion dans l'univers du festival, entre souvenirs et regards contemporains, renforçant le lien affectif entre l'événement et ses spectateurs.

Un événement surprise, actuellement en préparation, viendra compléter cette programmation off. Son contenu sera dévoilé prochainement et promet d'apporter une dimension inédite et festive à cette 5ème édition anniversaire.

## Un nouveau site internet

Cette 5ème édition marque également une étape importante dans la modernisation de l'événement avec le lancement du nouveau site internet de Swing'in Venasque, que vous pouvez découvrir depuis le début du mois de février, <http://www.festijazzvenasque.com>. Ce nouvel outil offre plus de visibilité au festival, facilite l'accès aux informations pratiques, à la programmation, à la billetterie et aux actualités. Le site propose également des contenus enrichis avec l'intégration de vidéos, permettant de revivre l'ambiance des concerts, de découvrir l'esprit du festival et de valoriser l'atmosphère unique de Venasque. Plus clair, plus dynamique et plus interactif, il va accompagner le développement du festival et renforcer le lien avec son public tout au long de l'année.

## Une belle aventure humaine

Un autre pilier essentiel de la réussite de Swing'in Venasque réside dans l'engagement remarquable de ses bénévoles. Avant le festival, ils participent activement à la préparation logistique, à l'installation des espaces, à l'accueil des partenaires et à l'organisation générale. Pendant les soirées, leur présence est indispensable : billetterie, accueil du public, orientation, buvette, soutien technique, gestion des artistes et des équipes, tout est assuré avec professionnalisme, disponibilité et bonne humeur. Après le festival enfin, ils sont encore là pour le démontage, le rangement et le retour à la vie normale du village. Leur implication généreuse, leur sens du collectif et leur attachement au projet font de Swing'in Venasque une véritable aventure humaine. Sans eux, le festival ne pourrait atteindre ce niveau de qualité, de convivialité et d'exigence qui fait aujourd'hui sa réputation.

Ainsi, entre l'animation portée par les foodtrucks, la créativité du festival off avec ses murs d'images, l'annonce d'un événement surprise, le lancement d'un site internet moderne et interactif, et l'enthousiasme des bénévoles, Swing'in Venasque affirme pour sa 5ème édition sa volonté de proposer une expérience culturelle globale, vivante et accessible, où la musique, l'image, le partage et la convivialité se rencontrent au cœur du village.

Célébrer cinq ans d'existence, c'est avant tout célébrer une aventure humaine, portée par la passion du jazz, l'amour du village et la volonté de créer un moment de partage unique. Les 22 et 23 juillet prochains, Swing'in Venasque promet une édition anniversaire placée sous le signe de la fête, de la convivialité et de l'émotion, fidèle à l'esprit qui fait son succès depuis sa création.





## Une soirée exceptionnelle autour de Rhoda Scott à la bibliothèque !

Le festival Swing'in Venasque, c'est aussi une présence vivante tout au long de l'année. Le 23 janvier dernier, l'association La MAM a organisé à la bibliothèque de Venasque une soirée de projection du concert de Rhoda Scott, moment fort qui a permis de prolonger l'émotion de l'édition 2024. Près de 40 personnes, toutes venasquaises ou adhérentes de l'association se sont réunies pour revivre ce moment exceptionnel. Dans une atmosphère chaleureuse et conviviale, cette projection a rappelé combien le jazz est avant tout une histoire de partage, de mémoire et d'émotion collective. Ce rendez-vous hivernal a renforcé les liens entre les membres de l'association et illustré la volonté de faire vivre le festival bien au-delà des seules dates estivales.

### C'est le moment de soutenir le projet 2026

Etre membre de l'association La MAM, c'est bien plus qu'un geste de solidarité : c'est aussi une contribution à la culture locale et à la pérennité d'un événement exceptionnel. En devenant membre, en renouvelant votre cotisation pour 2026, vous devenez acteur du fonctionnement de l'association, vous apportez une aide précieuse à une équipe qui œuvre toute l'année pour créer à Venasque une scène de jazz exceptionnelle. Le montant de la cotisation reste inchangé soit 20 € pour une adhésion individuelle et 35 euros pour un couple.

Pour cotiser, plusieurs possibilités : par internet sur le site [www.festijazzvenasque.com](http://www.festijazzvenasque.com), par courrier en envoyant un chèque à l'ordre de la MAM à l'association La MAM 88, Grand rue 84210 Venasque (Formulaire d'adhésion à compléter pour les nouveaux adhérents)

## Le Foyer Laïque

Le Foyer Laïque de Venasque tient à adresser un sincère remerciement à l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés lors du marché de Noël, ainsi qu'à toutes les personnes venues participer et soutenir nos actions. Grâce à votre engagement, cet événement a été une belle réussite, placée sous le signe de la convivialité et du partage.

L'année 2026 s'annonce dynamique avec un temps fort très attendu : le Trail de Venasque, qui se déroulera le dimanche 8 mars.

Cette manifestation sportive proposera plusieurs formats de course, adaptés aux différents niveaux :

- Un trail de 10 km avec 300 m de dénivelé positif,
- Un trail de 20 km avec 700 m de dénivelé positif,
- Un trail de 30 km avec 1 000 m de dénivelé positif,

ainsi qu'une marche, ouverte à tous, pour permettre au plus grand nombre de participer à l'événement.

Les courses seront chronométrées et l'ambiance sera au rendez-vous tout au long de la journée. Une animation sur place est prévue avec une buvette installée sur la place des Tours, lieu central de la manifestation, ainsi qu'un podium pour féliciter et récompenser les vainqueurs dans une atmosphère festive et conviviale.

Pour assurer le bon déroulement de cette journée, le Foyer Laïque est également à la recherche de bénévoles, notamment pour les postes de ravitaillement (alimentation et boissons), l'accueil et la logistique. Toute aide, même pour quelques heures, sera précieuse. N'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse suivante [foyerlaïquevenasque@gmail.com](mailto:foyerlaïquevenasque@gmail.com)

Enfin, nous vous donnons rendez-vous le 26 juin pour la fête de l'école, un moment festif et familial ouvert à tous, pour célébrer la fin de l'année scolaire dans la bonne humeur.

Merci encore à toutes celles et ceux qui font vivre le Foyer Laïque de Venasque. Une aventure collective, ouverte à tous

# TRAIL DE VENASQUE

## DIMANCHE 8 MARS 2026

**3 PARCOURS**

- 10km/300D+ départ 10h
- 20km/700D+ départ 9h30
- 30km/1000D+ départ 8h30
- Marche 7km/300D+ départ 11h

restauration prévue à l'arrivée  
grillades, frites crêpes,  
boissons

*organisé par*

Foyer Laïque de Venasque

PAPA TEAM RUNNING

participation

runningconseil

Inscriptions

# Quelques nouvelles du Tennis Club de Venasque !

## Le club ne cesse de grandir et de se dynamiser !

Cette saison encore, nous voyons de nouveaux visages rejoindre les courts, et c'est une grande satisfaction de constater que le tennis attire aussi bien les jeunes du village, les jeunes parents ou même les plus anciens, désireux de (re)découvrir le plaisir de jouer dans un cadre convivial.

L'école de tennis, enfants et adultes, connaît un franc succès !

Antoine, avec sa bonne humeur et son talent, est toujours aux manettes, épaulé désormais par Simon, qui nous a rejoints début octobre. Grâce à sa réponse rapide, nous avons pu ouvrir un deuxième cours enfants sur la même tranche horaire du mardi.

Les joueurs sont toujours aussi motivés, et cette énergie se ressent sur les courts, dans une ambiance que beaucoup saluent.

L'esprit du club reste avant tout familial : pendant que les parents échangent quelques balles sur le court, les enfants peuvent s'amuser sur les tables de ping-pong ou les agrès de sport installés tout près des terrains.

Par ailleurs, le club tient à remercier chaleureusement la Mairie de Venasque et ses employés pour leur présence et leur aide tout au long de l'année, ainsi que pour tout l'aménagement réalisé autour du stade : un embellissement du lieu constant, la création des agrès de sport, des tables de ping-pong et du Teqball, ainsi que leur soutien permanent.

Nous sommes également très heureux d'annoncer un beau projet avec l'école du village. Dès l'année prochaine, un cycle d'apprentissage du tennis sera intégré au programme scolaire des classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2).

Ce dispositif permettra aux enfants de découvrir le tennis dans le cadre de leurs cours d'éducation physique, avec un apprentissage progressif et adapté à leur âge. Une belle initiative pour faire entrer le sport dans le quotidien des élèves et renforcer le lien entre l'école et le club.

Pour finir, quelques ajustements pratiques ont été nécessaires ces dernières semaines : suite à un petit épisode de vandalisme, nous avons dû changer la serrure à code des terrains. Une boîte à clés sécurisée est maintenant installée pour faciliter l'accès à tous les adhérents et aux personnes qui réservent sur Ten'up, tout en garantissant la tranquillité des lieux.

L'objectif reste le même : que chacun se sente chez soi au club, dans un esprit sportif, de partage et de bonne humeur.

Si vous avez envie de taper la balle, de rencontrer du monde ou simplement de passer un bon moment au cœur du village, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Merci à toute l'équipe du bureau et à l'équipe pédagogique : Audrey, Emeline, Catherine, Seb, Antoine, Simon et Marc, pour leur implication et leur énergie tout au long de l'année. Un grand merci également à Ingrid, membre du comité de Vaucluse et ancienne présidente du TCV, qui répond toujours présente pour nous guider et nous conseiller.

Le Tennis Club de Venasque est ouvert à tous, quel que soit le niveau ou l'âge, et toujours prêt à accueillir de nouveaux membres avec le sourire.

À très bientôt sur les courts,

28 "Aurélien Diaz Président du Tennis club de Venasque . "

  
**Venasque**  
 DEPUIS TENNIS CLUB 1981





## AGV La Roque Venasque

Le dernier trimestre s'est terminé par une agréable journée de partage à Venasque, le temps étant pluvieux, la randonnée prévue a été remplacée par une matinée jeux de société dans la salle Romane. Nous avons ensuite partagé un « repas de Noël » goûtant ainsi aux spécialités de chacun et de chacune !



En janvier et février, chaque mardi, les cours ont lieu de 9 h à 10 h dans la Salle des Olivades à la Roque, de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle Romane ou au stade à Venasque.

N'hésitez pas à venir nous retrouver,  
une séance d'essai gratuite est prévue.

**Pour nous contacter : [gylaroque@gmail.com](mailto:gylaroque@gmail.com) ou 06 75 30 25 54**

# Les Amis de Venasque



## Pour contacter les Amis de Venasque

**Secrétaire** : Claudine MARTIN, 2782, route du Beucet, Mas Le Redon, 84210 Venasque.

Tél. 06.28.59.05.75. martinclaudine936@neuf.fr (Une boîte aux lettres est à la disposition de notre association dans le hall de la mairie. Vous pouvez y déposer votre courrier).

**Trésorière** : Françoise JAUSOIN, 52, traverse du Clapier, 84210 Saint-Didier. Tél. 04.90.66.16.77. lesamisdevenasque84@gmail.com. Pour acquitter sa cotisation, paiement par chèque de préférence, libellé : "Les Amis de Venasque". Par personne 15 €, par couple 30 €.

Page facebook : <https://www.facebook.com/amisdevenasque.amisdevenasque>

## Belote

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle polyvalente.

Les adhérents qui souhaitent y participer recevront le meilleur accueil aux séances ci-dessous :

- vendredi 16 janvier (à la mêlée),
- vendredi 30 janvier (par équipes formées),
- vendredi 13 février (à la mêlée),
- vendredi 27 février (par équipes formées),
- vendredi 13 mars (à la mêlée),
- vendredi 27 mars (par équipes formées)..

**Contact** : Francis FAVIER - Tél. 04.90.66.07.82

## Atelier des loisirs créatifs

Nous allons vers une version plus actuelle des activités; mais nous gardons la possibilité, pour les personnes qui le désirent, de travailler le patchwork, le boutis, l'appliqué, etc...

Nous abordons la version plus dans l'air du temps: coudre pour une maison zéro déchet. Exemples : fabriquer des sacs et accessoires avec du tissu de récupération, couture facile et éco-responsable, sacs à vrac, filets pour légumes et fruits, pochons, corbeilles, lunchbag isotherme, des petites choses pour la salle de bains, une multitude d'accessoires utiles pour la maison, la déco pour la maison avec des nouvelles méthodes : sachiko (broderie japonaise), piqué libre machine (quilting plus moderne que le quilting à la main). Art textile : c'est donner libre cours à votre propre création. Atelier de déco de Noël pour soi ou pour le marché de Noël.

Je souhaite apporter un dynamisme nouveau de partage d'idées, de création et de travail en commun au sein de l'atelier.

Les séances sont programmées le mercredi, de 14 à 17 heures, dans la salle polyvalente. Il reste quelques places.

**Contact** : Sylviane GARCIA - Tél. 06.20.75.17.04

## Bridge

Les rencontres ont lieu chaque lundi, de 15 heures à 18 h 30, dans la bibliothèque municipale.

Gilles lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres. Les futurs candidats, qu'ils soient joueurs confirmés ou débutants, seront les bienvenus. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement.

**Contact** : Gilles DERRIER - Tél. 04.32.80.99.27

## Pétanque

Les séances de boules ont lieu chaque mercredi à 14 heures, place des Tours. Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales.

S'il pleut le mercredi, les rencontres seront reportées au lendemain jeudi, même heure, même lieu.

**Contact** : Daniel ROLLAND - Tél. 04.90.66.04.71

## Tarot

Voilà un jeu de cartes des plus passionnants! Si vous êtes tentés de le pratiquer, nous vous accueillerons avec plaisir. Nous conseillerons les débutants.

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle polyvalente, selon le calendrier suivant :

- les mercredis 4 et 18 février,
- les mercredis 4 et 18 mars.

**Contact : Michel JAUSSOIN - Tél. 04.90.66.16.77**

### Scrabble et jeux de société

Êtes-vous intéressés par les jeux de société? Vous appréciez de les pratiquer dans une ambiance des plus amicales. Alors n'hésitez pas à rejoindre cette section, où l'on peut fortifier ses neurones dans la joie et la bonne humeur.

Notez le rendez-vous des rencontres fixé chaque jeudi à 17 heures, dans la bibliothèque municipale.

**Contact : Mireille ORTHOLAN - Tél. 04.90.66.08.47**

### Participation de l'Association des Amis de Venasque au Téléthon

L'Association des Amis de Venasque a reversé au Téléthon la totalité des sommes récoltées à l'occasion de la randonnée nocturne organisée sur notre forêt domaniale, en décembre 2025. Sommes qui correspondaient au droit d'inscription de chacun à cette sortie. Débutée par la visite commentée et appréciée du baptistère, cette soirée s'est poursuivie dans un refuge autour d'un buffet composé de grillades assorties de bonnes choses. L'atmosphère joyeuse a ravi l'ensemble des convives.

Un geste de solidarité qui caractérise notre association engagée dans la valorisation du patrimoine et le renforcement du lien social.

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, les responsables de la prochaine balade au clair de lune imposeront les trajets de l'aller au refuge et le retour au parking en groupe compact de l'ensemble des participants.

### A noter sur votre agenda

Fête de la musique - Après en avoir tracé les contours, sous la conduite de Christian Cartoux, à présent, nous en sommes à finaliser son contenu. Quatre groupes aux styles différents se produiront sur les places et placettes du village. Le premier ensemble ouvrira la soirée à 18 h 30. Puis nous cheminerons à la rencontre des suivants, dont le dernier se produira vers 21 heures. Les détails de cette fête de la musique, que nous voulons partager très largement, seront en bonne place dans notre prochain bulletin du printemps.

## Constructions en pierres sèches : appel aux volontaires

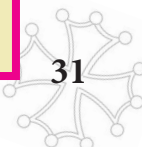
Conformément aux orientations prises en assemblée générale, l'association s'engage dans la protection et la valorisation du patrimoine culturel, historique et rural de notre territoire. En 2025, nous avons créé une randonnée sur le thème des constructions en pierres sèches qui a eu un réel succès.

Pour 2026, nous allons donc créer deux autres randonnées sur ce même thème, dont une à proximité immédiate, puisqu'elle concernera les lavoirs, jardins et réservoirs situés en périphérie du village. Tous les volontaires pour contribuer à la création de ces sentiers de découverte de notre patrimoine local sont les bienvenus. Il s'agit de repérer, débroussailler, baliser et informer le public.

Un deuxième volet, relatif à notre engagement en faveur du patrimoine local, concerne le recensement participatif du patrimoine bâti vernaculaire lancé par le P.N.R. Mont Ventoux. Ce recensement concerne les trente-sept communes du territoire. L'objectif de ce recensement est d'identifier tous les bâtis, remarquables et/ou fragiles, afin d'élaborer des projets de restauration, de réhabilitation ou de valorisation pédagogique. Nous disposons sur la commune d'un recensement déjà effectué à l'initiative de l'association des Amis de Venasque, mais il doit être mis à jour et complété, puis être saisi dans la base de données du P.N.R.

Des sessions de formations pour les collecteurs vont se dérouler sur une demi-journée les 17 janvier, 24 janvier et 7 février 2026 de 9 h 30 à 12 heures. Nous recherchons des volontaires désireux de s'engager dans cette démarche.

**Contact : Christian Cartoux - [lesamisdevenasque84@gmail.com](mailto:lesamisdevenasque84@gmail.com)**



## Le Comité des Fêtes

Chers membres, chers amis,

J'espère que vos fêtes de fin d'année se sont bien passées. Les beaux jours arrivent à présent, et l'été approche à grands pas.

Nous commençons à planifier les événements et à mettre en place la programmation du Comité des fêtes de Venasque – Été 2026.

De nouveaux rendez-vous musicaux vous attendent pour la fête votive, qui se déroulera les 14 et 15 août, sans oublier le vide-grenier dans les rues du village le dimanche 16.

À noter dès maintenant dans vos agendas : le repas champêtre du vendredi 14 août !

Les réservations seront ouvertes à partir de la mi-juillet.

Nous rendrons hommage à Aretha Franklin, légende de la soul et figure emblématique de la musique Motown des années 70. Venez nombreux partager ce moment musical exceptionnel !

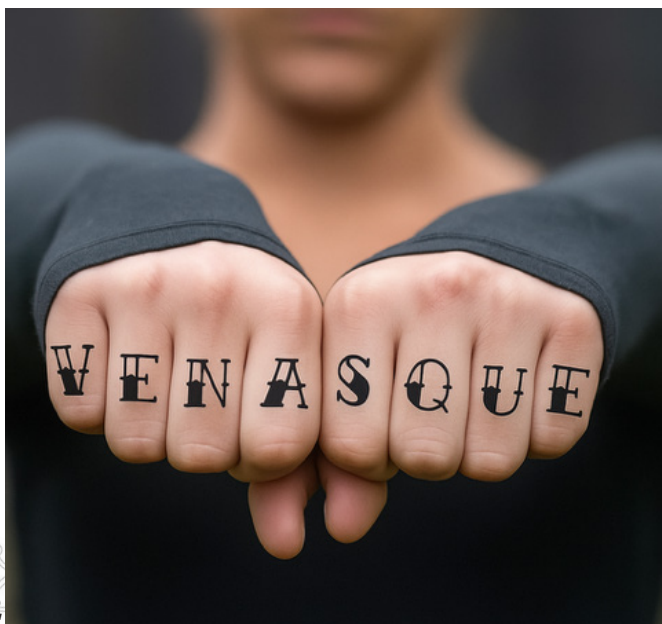
D'autres surprises vous attendent le 15 août.

CinéVenasque se tiendra le dimanche 2 août avec la projection de *The Party*, le film culte et hilarant de Blake Edwards, avec Peter Sellers. Un food truck et de la musique vous accueilleront avant la projection.

Egalement nos apéritifs musicaux de la Fontaine, dont les dates vous seront communiquées prochainement.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver lors de nos festivités, je vous souhaite à toutes et à tous un magnifique printemps.

Thomas Dufour  
President du CFV.



## La Sauvegarde de l'Église



Très beau concert donné le 2 décembre dernier dans l'Église de Venasque sur le thème "En suivant l'étoile" par le chœur CANTABILE de Pernes les fontaines.

Cinq instruments, quatre solistes étaient accompagnés par cinquante choristes et une lumière d'ambiance mettant en relief la beauté de notre patrimoine.

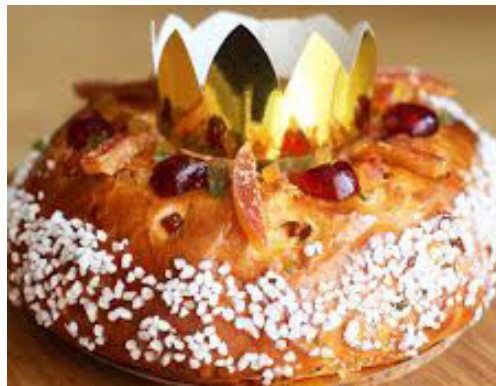
Merci à eux pour ce moment magique partagé par plus de quatre vingt dix auditeurs.

## Les trois messes basses: une histoire gourmande

Avec la Compagnie Artimon, Charlotte Assémat (mise en voix), Diego Bordonaro (piano) et Mélanie Bienfait, médiatrice du patrimoine de la CoVe

Ancien prieur des Barnabites, dom Balaguère est chapelain des sires de Trinquelague, dont l'antique château couronne le mont Ventoux. Un soir de Noël, le diable prend les traits de son jeune clerc Garrigou. Connaissant le faible du révérend pour la bonne chère, il veut « lui faire commettre un épouvantable péché de gourmandise ». Au coeur des festivités de Noël et dans l'église, le révérend peine à dire ses messes tant il a hâte de déguster l'exquis menu du réveillon que lui décrit son clerc...

Le 10 janvier 2026 à l'Église de Venasque, le Pays d'Art et d'Hisoire Ventoux Comtat Venaissin nous a proposé une très belle (re)découverte de la savoureuse nouvelle d'Alphonse Daudet dans une lecture musicale, suivie d'une dégustation dans la salle romane des galettes des rois et d'une conférence autour de la table par Mélanie Bienfait, médiatrice du patrimoine de la CoVe.



# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 13 octobre 2025

### 1. Délibération d'approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal **DECIDE DE VALIDER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2025.

### 2. Délibération nommant le/la secrétaire de séance

Le Conseil municipal **DECIDE DE NOMMER** Madame Cécile LEROY, secrétaire de séance.

### 3. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Aucune.

### 4. Droits de Prémption urbain

**Dossier 09/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de prémption sur la propriété sise à Venasque chemin des aires, cadastrée F 1314 d'une superficie totale de 540 m<sup>2</sup>.

**Dossier 10/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de prémption sur la propriété sise à Venasque 23 allée des entrepreneurs, cadastrée A 867 d'une superficie totale de 1017 m<sup>2</sup>.

**Dossier 11/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de prémption sur la propriété sise à Venasque 15 Grand rue, cadastrée B 762 et B 938 d'une superficie totale de 214 m<sup>2</sup>.

**Dossier 12 /2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de prémption sur la propriété sise à Venasque chemin des aires, cadastrée F 1314 d'une superficie totale de 540 m<sup>2</sup>.

**Dossier 13/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de prémption sur la propriété sise à Venasque chemin des aires, cadastrée F 1316, F 1317, F1318, F 1319 et F 1320 d'une superficie totale de 315 m<sup>2</sup>.

### 5. Droits de Prémption urbain – Espace Naturel Sensible

Aucun

### 6. Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé -

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation portée par le CDG 84 pour le risque « santé » à compter du 01 janvier 2026, **D'APPROUVER** la convention d'adhésion et de gestion avec le CDG 84 et d'autoriser Madame la Maire à la signer, **DE FIXER** le montant de la participation financière de la Commune à 15 euros par agent et par mois pour le risque « santé » à compter du 01 janvier 2026. **DE VERSER** la participation financière fixée à l'article 3 à compter du 01 janvier 2026 :

-aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

- aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG 84.,

**D'APPROUVER** le versement au CDG 84 d'une participation financière forfaitaire annuelle, fixée par délibération du Conseil d'Administration du CDG84, appelée « frais de gestion » dont le montant est fixé en fonction de l'effectif de la Commune, **DE PRENDRE** acte de la délibération du conseil d'administration du CDG 84 n°24-30

du 15 novembre 2024 qui fixe une participation annuelle et **DE DIRE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## 7. Fonds de concours voirie de la Cove

Le Conseil municipal **DECIDE DE SOLLICITER** le versement par la Cove à la commune d'un fonds de concours voirie 2025/2026 d'un montant de 46 076.00€ et **D'AFFECTER** ce fonds de concours à :

Dépenses 2025 en HT :

- Création placette des Tours (Opération : 10046) : 219 000.00 €
  - Réfection des chemins communaux (Opération : 10079) : 84 439.95 €
- Total investissement : 303 439.95 €

Recettes 2025 :

- Fonds de concours COVE (équipement) : 46 076.00 €
  - Département : Contrat Vaucluse Ambition : 50 500.79 €
  - Fonds de concours COVE (Patrimoine) : 40 000.00 €
  - Autofinancement mairie : 166 863.16 €
- Total investissement : 303 439.95 €

## 8. Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales 2025

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** le montant prévisionnel de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales 2025, soit 19 600 euros, **D'ADOPTER** un taux de réinjection à hauteur de 10% de la dotation et **D'AFFECTER** les montants prévus au budget principal 2025.

## 9. Décision modificative de crédits

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-dessus, soit :

- Chapitre 21 – article 21321 – opération 10067 réfection et modernisation de la boulangerie : - 5 000 €
- Chapitre 21 – article 2151 – opération 10079 réfection des chemins communaux : + 5 000 €
- Chapitre 23 – article 2315 – opération 10054 plan de gestion de la Pérégrine : - 20 000 €
- Chapitre 23 – article 2315 – opération 10046 placette des Tours : + 20 000 €

et **DE MODIFIER** les montants prévus au budget principal 2025.

## 10. Rapport d'activité 2024 de la Cove

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Cove et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

## 11. Rapport d'activité 2024 des communes forestières

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 des communes forestières pour le Vaucluse et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

# Compte rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 9 décembre 2025

### 1. Délibération d'approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal **DECIDE DE VALIDER** le procès-verbal du Conseil municipal du 13 octobre 2025 .

### 2. Délibération nommant le/la secrétaire de séance

Le Conseil municipal **DECIDE DE NOMMER** Madame Cécile Leroy secrétaire de séance.

### 3. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

**Décision n° 18-2025** : Décision du Maire relative à la signature du contrat pour l'utilisation du tiers de télétransmission avec JVS-Mairistem pour un montant annuel de 247,28€ht.

**Décision n° 19-2025** : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 du lot 3 avec GAÏA pour la placette des Tours : 16 plantations supplémentaires pour un montant de 232,00 €ht.

### 4. Droits de Prémption urbain

**Dossier 14/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque chemin des Aires, cadastré F 1174 d'une superficie totale de 456 m<sup>2</sup>.

**Dossier 15/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque 81 impasse des Cerisiers, cadastré F 1157 et F 1160 d'une superficie totale de 1981 m<sup>2</sup>.

### 5. Convention de gestion – contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CDG84

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de Vaucluse et attribué au groupement RELYENS SPS/CNP ASSURANCES et **D'APPROUVER** la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit.

### 6. Modification de l'état d'assiette des coupes dans la forêt communale de Venasque – demande sur la période 2027-2032 -

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** le nouvel échéancier proposé par l'ONE, **D'AJOURNER** les parcelles 41 – 7 – 8 – 39 et 19 et **DE REMPLACER** les parcelles ajournées par les parcelles 49 – 45 – 44 .

### 7. Demande de subvention au titre du dispositif départemental en faveur du Patrimoine pour le lavoir des jardins

Le Conseil municipal **DECIDE DE BUDGETISER** en 2026 la réparation du lavoir des jardins, **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental une subvention représentant 60% du montant HT des travaux, soit 9 427.14 € (pour un total HT de 15 711,90€).

### 8. Demande de subvention au titre du dispositif régional en faveur du Patrimoine non protégé pour la chapelle du Prieuré Saint Pierre

Le Conseil municipal **DECIDE DE BUDGETISER** en 2026 la réparation de la toiture de la chapelle du Prieuré Saint Pierre et **DE SOLLICITER** auprès du Conseil régional Sud une subvention représentant 80% du montant HT des travaux, soit 23 844.40 € (pour un total HT de 29 805,50€).

### 9. Demande de subvention au titre de la DETR pour des sanitaires publics

Le Conseil municipal **DECIDE DE BUDGETISER** en 2026 l'achat d'un sanitaire automatique qui sera positionné parking du Tilleul et **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR représentant 50% du montant HT de l'achat, soit 14 250.00 € (pour un total de 28 500,00€).

# Compte rendu de la réunion du Conseil municipal

## Séance du 22 janvier 2026

### 1. Délibération d'approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le Conseil municipal **DECIDE DE VALIDER** le procès-verbal du Conseil municipal du 9 Décembre 2025 .

### 2. Délibération nommant le/la secrétaire de séance

Le Conseil municipal **DECIDE DE NOMMER** Madame Cécile Leroy secrétaire de séance.

### 3. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

**Décision n° 20-2025** : Décision du Maire relative au marché MAPA pour le marché assurance dommages aux biens de la Commune avec SMACL Assurances SA

**Décision n° 21-2025** : Décision du Maire relative au marché MAPA pour le marché assurance responsabilité civile générale de la Commune avec la SARL Valeur'assur

**Décision n° 22-2025** : Décision du Maire relative au marché MAPA pour le marché assurance flotte automobile de la Commune avec la SMACL

### 4. Droits de Prémption urbain

**Dossier 16/2025** : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque 325 route de l'Appié, cadastré B 968 et B 970 d'une superficie totale de 2912 m<sup>2</sup>.

### 5. Rétrocession à la commune de Venasque de la voirie du lotissement « la Cerisaie » qui agrandit le chemin des Aires

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** la rétrocession de la voirie appartenant à Monsieur Nicolas Maulvault, lotissement la cerisaie, sise chemin des aires destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié , **PRECISE** que la rétrocession concerne la voirie du lotissement qui élargit le chemin des aires, **PRECISE** que la rétrocession se fera à l'Euro Symbolique et **AUTORISE** la Maire à porter au budget primitif 2026, les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

La parcelle concernée par la rétrocession est cadastrée F 1319 et est d'une superficie de 221 m<sup>2</sup> .



# NAVETTE

# VENTOUX

TOUS LES JOURS  
DU 14 FÉVRIER  
AU 1<sup>er</sup> MARS

RÉSERVATION OBLIGATOIRE  
EN LIGNE, JUSQU'À  
30MIN AVANT LE DÉPART



STATION DU MONT SEREIN

MALAUÇÈNE

(Remparts)

CAROMB

CARPENTRAS

(PEM - Gare SNCF)

## TARIFS :

3 € trajet simple

5 € aller-retour

Gratuit - 5 ans



Plus d'infos :

04 84 99 50 10

[www.transcove.com](http://www.transcove.com)

Suivez-nous sur



TRANS  
cove



# Municipalité

## MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue  
Tel. : 04.90.66.02.93  
Fax. : 01.90.66.60.46  
Courriel :

mairie@mairievenasque.fr  
Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 8h à 12h

## BILIOTHÈQUE MUNICIPALE

8 impasse du Couchant  
Tel. : 04.90.30.23.69

## ÉCOLE PRIMAIRE

81 route de l'Appié  
Tel. : 04.90.66.07.94

## BAPTISTÈRE

place du Presbytère  
Tel. : 04.90.66.02.93  
Horaires d'ouverture :  
tous les jours  
9h-18h

## PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32  
Tel. : 06.49.74.23.35

## OFFICE DE TOURISME

61 Grand Rue  
Tel. : 09.67.50.11.66

Fermé tous les jours fériés

**Fermeture annuelle :**  
de novembre à mars

## Santé

**DENTISTE DE GARDE**  
Numéro unique  
Tel : 04.90.31.43.43

**PHARMACIE DE GARDE**  
Tel : 04.90.31.43.43

**INFIRMIÈRE**  
Soins à domicile  
Yvonne RISPAL  
04.90.66.12.00

## Service

**SUEZ EAU**  
Service client : 09.77.40.84.84  
Urgence : 09.77.40.11.36

**FRANCE TÉLÉCOM**  
Tel : 10 13

## Urgences

### POMPIERS

Tel.18 ou 112 d'un portable

### GENDARMERIE NATIONNALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

### SAMU

Tel.15 ou 112 d'un portable

## COLLECTES DES DÉCHETS

### COLLECTE QUARTIER DES GARRIGUES

Mercredi : ordures ménagères  
Lundi : tri selectif

### CAISSE À VÉGÉTAUX

3ème jeudi du mois à la station  
d'épuration, route de Carpentras

### OUVERTURE DE LA MINI DECHETTERIE

Tel : 04.90.34.53.83  
les mardis, vendredis, samedis  
matin de 8h30 à 12h30

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les mardis matin des semaines paires  
Inscription en mairie : 04.90.66.02.93  
(3 objets par foyer de maximum 80 kg à sortir  
la veille au soir)

## PERMANENCES

### DÉPUTÉ DE VAUCLUSE, 3<sup>e</sup> circonscription

M. Hervé de Lépinau  
herve.delepinau@assemblee-national.fr  
• 152 Boulevard Gilloux et Raymond  
84200 Carpentras  
• Assemblée nationale, 126 Rue de  
l'Université, 75355 Paris 07 SP

### CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

• M. Max Raspail,  
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87  
par mail : max.raspail@vaucluse.fr  
• Mme Myriam Silem,  
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87  
mail : myriam.silem@vaucluse.fr

### ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

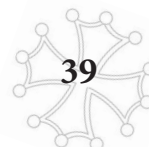
sur rendez-vous, en mairie,  
tous les 2<sup>e</sup> jeudi du mois (sauf août)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN  
Accueil : 04.90.67.10.13



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX  
Accueil : 04.90.63.22.74



## *Lou Libretoun*

Bulletin d'information gratuit  
numéro 1-2026

Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque  
Tél : 04.90.66.02.93  
Courriel : [mairie@mairievenasque.fr](mailto:mairie@mairievenasque.fr)

Directrice de publication :  
Dominique Plancher

Création et mise en page :  
Alexandra Capois Thomas

Impression: De Rudder imprimeur

Tirage : 875 exemplaires  
Dépôts Archives départementales

